

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction Générale de l'Aviation Civile

Arrêté du 25 février 2025 établissant la liste des emplois de chef d'équipe de la direction générale de l'aviation civile

NOR : ATDA2503697A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,

Vu le décret n° 2011-1171 du 23 septembre 2011 relatif à la rémunération des ouvriers de l'Etat relevant de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France ;

Vu le décret n° 2022-1196 du 30 août 2022 relatif à la carrière des ouvriers de l'Etat de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 février 2025 pris pour l'application du décret n° 2022-1196 du 30 août 2022 relatif à la carrière des ouvriers de l'Etat de l'aviation civile,

Arrête :

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 19 février 2025 susvisé, peuvent être nommés dans l'emploi de chef d'équipe de la direction générale de l'aviation civile les ouvriers de l'Etat de l'aviation civile qui exercent les fonctions suivantes :

I. – A la direction générale de l'aviation civile (DGAC) :

1) Au secrétariat général (SG) :

- chef de division ;
- adjoint chef de division ;
- chef de subdivision ;
- adjoint chef de subdivision ;

- chef d'entité.

2) Au service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) :

- adjoint chef de pôle ;

- chef d'unité.

3) A la direction du numérique (DNUM) :

- chef de pôle ;

- adjoint chef de pôle.

4) A la direction de la technique et de l'innovation (DTI) :

- adjoint chef de pôle ;

- responsable d'opérations logistiques ;

- responsable entité énergie-climatisation.

5) A la direction des opérations (DO) :

- responsable d'entité énergie-climatisation ;

- chef de centrale énergie-climatisation.

6) Au service de l'aviation civile à Saint-Pierre-et-Miquelon (DSNA/SPM) :

- chef de section moyens généraux ;

- chef de l'entité énergie-climatisation.

7) Au service de l'information aéronautique (SIA) :

- responsable d'équipe atelier imprimerie ;

- responsable d'équipe atelier montage.

8) Au service technique de l'aviation civile (STAC) :

- chef d'atelier ;

- responsable d'Unité Opérationnelle ;

- chef de subdivision.

II. – A l'école nationale de l'aviation civile (ENAC) :

- cadre de maintenance aéronautique ;

- responsable d'unité exploitation informatique ;

- chef de subdivision.

III. – A Météo-France :

- responsable de division ;

- responsable de subdivision ;

- responsable de pôle ;

- responsable d'équipe.

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 25 février 2025

Pour le ministre et par délégation :

L'adjoint à la sous-directrice des compétences et des ressources humaines,

D. POILPOT